

vérité. A l'un d'eux, professeur dans un collège des Etats-Unis, nous avons posé une question sur un sujet connu de tous les citoyens de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire le régime des deux écoles. Les Japonais quittent l'école des blancs vers trois heures de l'après-midi pour se rendre à une école japonaise où ils apprennent la langue,—la culture comme ils disent. C'est en réalité la fidélité à l'Empereur du Japon qu'ils adorent, on le sait, comme leur dieu. Nous lui avons demandé son opinion sur cette question, vu que certains jeunes Japonais évitaient d'en parler, disant que la chose ne se pratiquait plus guère. J'ai demandé à cet homme plus avancé en âge et qui avait été absent du pays pendant un certain temps ce qu'il en pensait. Il me répondit que certains anciens pensaient à abolir ce régime des deux écoles étant d'avis qu'il faisait naître du ressentiment chez les blancs. Il ajouta, comme en fait foi le compte rendu des dépositions, que si les vieux voulaient abandonner ce régime, les jeunes, ceux de la deuxième génération, s'opposaient au projet parce qu'ils voulaient se tenir en relations avec leur mère patrie.

Je lui ai tout de suite demandé son opinion sur la question de la double nationalité. Il y a quelques années, les Japonais pouvaient se faire naturaliser ici tout en restant sujets japonais. Ceux qui étaient nés au Canada s'inscrivaient chez le consul japonais, ce qui leur permettait de reprendre la nationalité japonaise en rentrant au Japon. Nous avons cependant tellement débattu cette question que le Japon a adopté une disposition en vertu de laquelle, dans certaines circonstances et moyennant une autorisation du gouvernement japonais, un Japonais pouvait, en obtenant la naturalisation au Canada, briser tout lien avec le Japon. A une ou deux conditions toutefois, ces Japonais devaient avoir accompli leur service militaire, mais une fois qu'ils ont fait ce service ils sont passablement gagnés à la cause japonaise. Ensuite, si les Japonais retournaient au Japon et y demeuraient un certain temps, peut-être trois mois,—moins que cela, je crois,—ils redevenaient sujets japonais. J'ai dit: "C'est plutôt commode, n'est-ce pas, d'avoir ainsi deux nationalités?"—"En effet, me répondit-il, c'est très commode".

J'ai sous les yeux un passage des *Débats* de la Chambre des communes anglaise. On nous a toujours dit d'éviter de nous prononcer contre le Japon de peur de le blesser et de causer des embarras à l'Angleterre. Or voici ce qui se passait à la Chambre des communes anglaise le 10 octobre 1940. Un nommé Mander demandait au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères:

Si, étant donné l'autorisation que vient d'accorder le gouvernement des Etats-Unis à l'exportation de pétrole au Japon jusqu'à con-

currence d'un million de barils, il étudiera l'opportunité de représentations auprès du gouvernement américain en vue d'une action concertée par les gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis en vue de prévenir tout autre envoi de pétrole au Japon.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (M. Butler) répondit:

Le gouvernement de Sa Majesté est d'avis que la prohibition imposée par le gouvernement américain à l'exportation de pétrole ne s'applique qu'à certaines qualités. Il a entamé à ce sujet avec le gouvernement des Etats-Unis des pourparlers qui durent encore.

M. Mander: Dois-je conclure que les deux gouvernements sont résolus à restreindre dans toute la mesure du possible leurs exportations au Japon de tout produit pouvant servir à la guerre?

Et quelqu'un a ajouté:

Mon très honorable ami peut-il m'affirmer qu'on n'adoptera pas à l'égard du Japon la même politique sentimentale qui a été appliquée à l'égard de l'Italie?

M. Butler répondit:

On peut compter que le gouvernement de Sa Majesté adoptera la politique la mieux appropriée à chaque cas particulier.

Et le débat s'est poursuivi sur le même ton. On n'a donc pas peur de parler franchement de la situation japonaise à la Chambre des communes anglaise et je crois que nous devrions faire de même ici. Quand il nous arrive d'exprimer le fond de notre pensée, nous constatons en général que nos paroles ont eu une répercussion favorable.

Je me joins donc à tous mes collègues de la Colombie-Britannique, à l'exception de l'honorable représentant de Vancouver-Est. Je suis convaincu qu'en parlant comme ils l'ont fait ils ont exprimé le sentiment de la grande majorité des habitants de notre province. C'est d'ailleurs notre raison d'être en cette Chambre. On en fait une question politique, mais les Japonais n'ont pas le droit de vote et les blancs refusent catégoriquement de leur accorder de nouvelles concessions. Nous en avons tous pris l'engagement. Affirmons-nous courageusement et nous nous en porterons mieux non seulement à l'égard des Japonais mais aussi de toutes les races indigènes de l'univers.

M. MacINNIS: Je ne désire aucunement prolonger le débat. La dernière partie en est par elle-même un pitoyable commentaire. Je me demande pourquoi nous nous battons en Europe. Les honorables représentants de Fraser-Valley et de Comox-Alberni ont prétendu que la fédération du commonwealth coopératif avait perdu des votes en Colombie-Britannique à cause de notre attitude à l'égard des Orientaux. Jamais je n'ai prié qui que ce soit de m'élire à cause de mes préjugés de race et jamais je n'ai cherché à obtenir des votes en faisant appel à ces préjugés. Sans